

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre des membres
du Conseil Municipal

sous la présidence de Madame Béatrice KEMPENICH

Etaient présents tous les conseillers sauf : Mme BUGOT (proc. à M. MILAZZO), M. MARION (proc. à Mme KEMPENICH), M. BOULLEE (proc. à M. BIANCHIN), Mme ROLLIN (proc. à Mme COMBAS), Mme BASBAGILL-DIOUF (proc. à Mme SPANNAGEL), M. BERTOZZO (proc. à Mme LOUIS)
Mme STAUB, M. CHAPPELLIER, Mme ZAÏD, Mme RIBU et M. SOUCHON excusés

élus : 29
en fonction : 29
présents : 18

N° 07 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations patriotiques

Rapporteur : M. KOPPERS

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la Commune, les associations au sens de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT ;

Vu l'article L1611-4 du CGCT ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ;

Vu ci-après annexées les demandes de subvention enregistrées dans le domaine patriotique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Fêtes nationales, locales et aux animations diverses – devoir de mémoire – relations avec les commerçants » qui s'est réunie le 28 mai 2025.

Considérant que les subventions publiques sont nécessaires au bon fonctionnement des associations ; qu'elles concourent par leur engagement et leurs activités au dynamisme et à l'attractivité de la Commune ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

DE VERSER à chaque association la somme figurant dans le tableau ci-joint.

-0-

Il est ensuite procédé au vote des subventions :

- ACMF du District urbain de FAULQUEMONT : 150 € : unanimité
- SIDI-BRAHIM 419 Vallée de la Nied : 190 € : unanimité
- Souvenir Français : 300 € : unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Thierry COTRELLE
Directeur Général des Services

Madame le Maire



Béatrice KEMPENICH